

Rapport 2-6 Avis sur Cités des vins de Bourgogne	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Économie-Emploi Rapporteur : Michel Baldassini	Séance plénière Mardi 14 novembre 2017

Impulsé par l'interprofession, le présent projet est pensé en concertation avec la filière touristique, les collectivités régionales et le monde viticole. Il s'appuie sur la création de trois sites d'accueil : Beaune, Mâcon et Chablis, permettant d'expliquer la Bourgogne et ses vins et de mettre en avant la richesse de l'offre œnotouristique régionale.

Il a aussi pour but d'inciter les touristes à parcourir l'ensemble du vignoble et à rester plus longtemps dans la région.

Il vise également à développer leur connaissance des vins de Bourgogne pour qu'ils deviennent davantage amateurs éclairés et ambassadeurs de retour chez eux.

Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) récemment adopté par l'assemblée régionale définit cinq grands défis à atteindre :

- ▶ améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme,
- ▶ faire de la Bourgogne Franche-Comté la première région d'accueil des touristes chinois (hors Ile-de-France),
- ▶ **faire de la région la première destination française d'œnotourisme,**
- ▶ faire de la Bourgogne Franche-Comté une grande destination de patrimoine,
- ▶ faire de la région une destination d'écotourisme et d'itinérance fluviale de premier plan.

L'exposé des motifs du présent rapport rappelle bien ce défi : « Devenir la première destination française d'œnotourisme ». Le préambule de la convention-cadre reprend cet enjeu. L'article 2 (« enjeux ») propose cependant une formulation différente, qui rend peu claire la stratégie : « faire de la région l'une des premières en matière d'œnotourisme sur le plan national » (page 2).

Au-delà de ce problème de forme, on peut se demander si le choix de la région de s'investir dans ce dossier est réellement stratégique.

Le CESER relève par ailleurs le retard pris dans la mise en œuvre du projet beaunois.

Enfin, le CESER s'interroge sur la possibilité d'étendre ce projet au vignoble du Jura.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.